

> France

## Loire. Le braqueur Karim Tahir pas libérable avant 2032

Publié le 04 décembre 2009 à 14h07

*En prison depuis 1997 pour des braquages et des évasions, Karim Tahir ne sera pas libérable avant 2032. Son avocat veut saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme.*

Il est entré en prison à 23 ans. Il en a aujourd'hui 37 et il ne sera pas libéré avant 2032. Karim Tahir, originaire du Chambon-Feugerolles (Loire), a multiplié les condamnations. Hold-ups, évasion, participation à l'évasion de trois détenus... Ses proches dénoncent une disproportion entre les actes et les années de détention qu'il doit purger, relate

**leprogres.fr.**

### "Pour s'en débarrasser, on le pousse au désespoir"

"On a supprimé les quartiers de haute sécurité, mais pas pour Karim Tahir. Son image de spécialiste de l'évasion le poursuit. Pour s'en débarrasser, on le pousse au désespoir : cellule allumée en permanence, réveils nocturnes, fouilles systématiques... Et chaque dérapage rajoute des années à son casier", dénonce son avocat, Me André Buffard. Il envisage aujourd'hui de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme.

C'est en 1997, alors qu'il a 23 ans, que Karim Tahir est condamné pour la première fois à une peine de prison. Quinze ans. Pour le braquage d'une BNP à Limoges. En 2000, il doit comparaître à Nantes pour un autre hold-up, avec prise d'otages cette fois, commis en 1995. Mais il parvient à s'échapper, tout en aidant trois autres détenus à s'évader en hélicoptère de la centrale de Moulins Izeure. La cour d'assises de la Loire le condamne à 26 ans de prison pour ces trois faits. Une peine qui sera ramenée à 17 ans de prison par la cour d'appel de Lyon. Il ne sera pas libérable avant 2032.

### "Une disproportion entre ses actes et les 40 ans de prison"

"Je le vois mourir à petit feu à chaque parloir. On lui a même refusé la possibilité d'assister aux funérailles de sa maman", explique Sylvie, une amie d'enfance de Karim. En quinze ans de détention, il en a passé dix à l'isolement. Pour Sylvie, "il y a une disproportion entre ses actes et les quarante années de détention qu'il doit purger. Chaque fois qu'on tente d'interférer auprès des juges de l'application des peines, il est transféré ailleurs et il faut repartir à zéro". Elle rappelle que "des condamnés à perpétuité sortent parfois après quinze ou vingt ans".

Retrouvez **plus d'articles** et **créez vos alertes mail**

[karim tahir](#) [loire](#) [prison](#) [braquage](#) [évasion](#) [prise d'otages](#)